

Règlement Intérieur vide-greniers du 1 juin 2025 à Prix-les-Mézières

Article 1 : La manifestation dénommée « Vide-greniers » organisée par l'association Es'Prix Jeunes de Prix-les-Mézières se déroulera dans la commune de Prix-les-Mézières.

Article 2 : Le vide-greniers est ouvert exclusivement aux particuliers ; ne peuvent être vendus que des objets personnels et usagés.

Article 3 : La réservation minimale doit être de deux mètres ; le mètre linéaire coûte 2€ pour les particuliers et 4€ pour les professionnels.

Article 4 : Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand.

Article 5 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 6 : Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations. *Aucune inscription ne sera prise le matin même*

Article 7 : L'entrée du vide grenier est interdit avant 5h30. L'installation des stands devra se faire de 5h30 à 7h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans la brocante avant 17h00.

Article 8 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

Article 9 : Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Ledit registre sera archivé par l'association organisatrice de cette manifestation.

Article 10 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles de services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 11 : La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de boissons est interdite. L'association Es'Prix Jeunes se réserve l'exclusivité de la vente de boissons.